

Agriculture de service et services environnementaux : lien avec les politiques agricoles et rurales

Olivier Aznar, Geneviève Bretière et Serge Herviou

Dans quelle mesure les services fournis par l'agriculture peuvent-ils se développer ? Pour répondre à cette question, nous proposons dans cet article d'étudier les services fournis par l'agriculture, à partir d'une grille de lecture économique de la production de services. En insistant sur la notion de service, nous abordons la question de l'agriculture à partir de l'articulation entre la production de richesses matérielles (biens) et de richesses immatérielles (services), entre la production de biens publics et celle de biens privés (Hervieu, 2002).

Après une description de notre cadre d'analyse des services rendus par l'agriculture, nous détaillons les différentes conceptions des services (fonction, externalité, prestation) et nous décrivons une typologie des services-prestations selon leur caractère privé, public ou mixte. Sur le plan empirique, nous mettons ensuite l'accent sur l'offre de services par l'agriculture. Enfin, nous présentons les services développés dans le cadre du deuxième pilier de la politique agricole commune, en insistant plus particulièrement sur les services environnementaux.

Cadre d'analyse des services rendus par l'agriculture

Différentes conceptions des services

Nous proposons de classer les différentes conceptions des services selon les trois approches suivantes (tableau 1) : *service-fonction*, *service-externalité* et *service-prestation*.

SERVICE-FONCTION

Le terme de fonction est entendu dans cette conception d'un point de vue anthropique et normatif. Il s'agit d'attribuer une utilité à un objet naturel, par exemple un écosystème. Ainsi, le terme de service-fonction signifie : « utilité attribuée par les êtres humains aux objets naturels », ou encore « contribution des objets naturels aux préoccupations humaines ». Costanza *et al.* (1997) s'intéressent aux fonctions essentielles à l'homme sur Terre et assurées gratuitement par les écosystèmes et la biosphère. Il s'agit par exemple du recyclage de l'eau par les sols. Selon ce point de vue, les êtres humains n'interviennent pas dans l'émergence de ces services-fonctions (Foley *et al.*, 2005) (ex. : effet de serre). On parle alors de *service-fonction*. Les pouvoirs publics mesurent les services-fonctions (ex. : états des écosystèmes, qualité de l'eau...) en recourant à différentes connaissances scientifiques (PNUE¹, collectif, 2005).

SERVICE-EXTERNALITÉ

Il s'agit d'une externalité, ou encore une relation non intentionnelle entre deux agents (un émetteur de l'externalité et un récepteur), sans coût de production spécifique pour l'émetteur de l'externalité (Buchanan et Stubblebine, 1962) et sans compensation pour le récepteur final (Baumol et Oates, 1988). Il n'existe pas de cadre qui organise la relation entre l'émetteur et le récepteur final de l'externalité. Par exemple, l'effet non intentionnel d'une pratique agricole sur le paysage (labour, gyrobroyage de prairie) relève de la catégorie

1. Programme des Nations-Unies pour l'environnement.

Les contacts

Cemagref, UMR Métafort, 24 avenue des Landais, BP 50085, 63172 Aubière Cedex

► Tableau 1 –
Différentes
conceptions des
services.

	Définition	Lien avec l'action des pouvoirs publics
« Service-prestation »	Opération intentionnelle réalisée par un prestataire à la demande d'un usager.	Différents rôles des pouvoirs publics : incitation, organisation du marché, etc.
« Service-externalité »	Absence d'intentionnalité pour l'émetteur (pas de coût de production).	Les pouvoirs publics peuvent chercher à maintenir une externalité positive ou à réduire une externalité négative.
« Service-fonction »	Utilité attribuée par les êtres humains aux objets naturels.	Mesure des services-fonctions, maintien du capital naturel.

des services-externalités. L'externalité peut être positive ou négative, mais demeure par définition non intentionnelle.

SERVICE-PRESTATION

Il s'agit d'une opération de transformation d'un bien-support réalisé par un prestataire à la demande d'un usager (Gadrey, 2000). Le bien-support peut être un bien agricole ou un espace physique (artificialisé ou non) dans le cas d'un service fourni par l'agriculture. Dans le cas de l'agriculture, il s'agit par exemple de la plantation d'une haie dans le cadre d'un contrat territorial d'exploitation (CTE) ou d'un contrat d'agriculture durable (CAD).

Dans les trois cas, on emploie généralement le terme de « service » sans préciser les conceptions sous-jacentes. C'est pourquoi nous parlons dans l'article de service-fonction, service-externalité et service-prestation (tableau 1). Les frontières entre les trois conceptions ne sont pas étanches, chacune des conceptions correspondant à un idéal-type, de nature conceptuelle. Dans la réalité, certains services peuvent relever de catégories intermédiaires entre les différentes conceptions. Par exemple, la limite entre le service externalité et le service prestation n'est pas toujours évidente dans la réalité. Il en va de même de la délimitation concrète entre service-fonction et service-externalité.

Les liens entre les différents services et l'action des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics peuvent chercher à *maintenir* certains services-externalités. Dans ce cas, l'ensemble d'un système agro-économique (par exemple les exploitations herbagères) est jugé bénéfique par les pouvoirs publics qui encou-

ragent son maintien global. La production d'un service-externalité n'est pas ou peu intentionnelle pour l'émetteur, mais elle est toujours intentionnelle pour celui qui s'érige en commanditaire. Du point de vue de l'émetteur, nous sommes dans le cadre d'une externalité, mais ce n'est pas le cas du commanditaire. En effet, celui-ci commande intentionnellement le service. Il le rémunère dans certaines limites définies en fonction de critères relatifs à l'environnement, même si ce ne sont pas les seuls critères qu'il prend en compte. L'émetteur utilise le bien-support et le transforme (ou l'entretient) selon ses propres besoins. Ainsi, un service-externalité environnemental(e) est nécessairement un service joint car l'émetteur transforme l'état du bien-support dans un autre but que l'amélioration de l'environnement. L'amélioration de l'environnement n'induit aucun effort spécifique de la part de l'émetteur, ni aucun coût de production supplémentaire. Prenons l'exemple de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN). Elle était surnommée « prime au maintien de la vache tondeuse » au moment de son instauration en 1972. Son principe est de compenser financièrement les surcoûts de production des exploitations de montagne liés aux handicaps naturels permanents qu'elles subissent par rapport aux régions de plaine. Jusqu'à la réforme de la campagne 2001, l'ICHN soutenait un service-externalité : les pouvoirs publics ne demandaient aucune prestation spécifique à l'agriculteur, mais l'aide permettait à ce dernier de se maintenir dans une zone jugée difficile, sans détailler les pratiques (prestations) adéquates (Bazin, 1999). L'effet sur le milieu local (entretien de l'espace, maintien de l'emploi...) est considéré par le commanditaire comme une externalité positive. L'avantage de ce système réside dans son faible coût de gestion administratif.

Troisième catégorie, le service-prestation. Il s'agit là d'une pratique spécifique qui relève de la définition économique d'un service (Gadrey, 2003). Les pouvoirs publics peuvent jouer différents rôles que nous détaillons dans le tableau 2.

Les catégories intermédiaires entre le service-externalité et le service-prestation

Les actions d'entretien des prairies par les agriculteurs dans le cadre de la prime herbagère agri-environnementale (PHAE) et de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (PMSEE ou encore « prime à l'herbe ») illustrent le cas de catégories intermédiaires entre externalité et prestation. D'après nos observations, la prime à l'herbe représentait un service-externalité jusqu'en 1998, car elle n'induisait alors que peu de contraintes par rapport aux pratiques agronomiques classiques (le coût de production du service pour l'agriculteur restait nul). Une évolution des services-externalités vers des services-prestations a été suscitée par le renforcement des exigences du commanditaire public. En 1998, la prime à l'herbe a été réformée, avec des exigences plus fortes concernant l'environnement.

Dans certains cas, les agriculteurs ont dû consacrer un temps spécifique au service environnemental, avec un coût de production non nul (Brau-Nogué *et al.*, 2001). Dans ces situations, on ne peut plus parler de service-externalité, mais d'une évolution vers un service-prestation. Ceci étant, de nombreux agriculteurs bénéficient toujours de la prime à l'herbe, sans intentionnalité spécifique vis-à-vis de l'environnement. D'autres ont adapté leur système agronomique pour continuer à la percevoir ou ont choisi de se retirer du dispositif. On pourrait illustrer ce fait par les gros problèmes rencontrés lors des contrôles résultant d'une réelle incompréhension des agriculteurs de ce qui était attendu d'eux.

Il en va de même pour l'ICHN suite à la réforme de 2001 : des contrôles ont été institués pour vérifier le bon état d'entretien global des surfaces déclarées et certains plafonds doivent être respectés. L'ICHN se rapproche d'un service-prestation.

Ainsi la prime à l'herbe et l'ICHN représentent des catégories intermédiaires entre services-externalités et services-prestations : au départ, il s'agissait de soutenir une externalité, mais on

se rapproche progressivement d'une véritable prestation de service avec un cahier des charges précis relatif aux exigences d'entretien des prairies et de chargement.

Les catégories « économiques » de services-prestations

Selon la nature économique du service (service privé, mixte ou collectif), les pouvoirs publics jouent différents rôles résumés dans le tableau 2. Les trois catégories économiques de services (privé, mixte ou public) ne sont pas toujours faciles à distinguer les unes des autres dans la réalité.

Un point important sur ces catégories économiques de service concerne leur productivité. Rappelons que la notion de productivité désigne la production par unité (de travail, de capital ou autre). La productivité repose sur les possibilités d'économies d'échelle : lorsque la production est faible, le coût de production d'une unité supplémentaire tend à être élevé, puis il baisse rapidement avec l'augmentation du volume produit. En parallèle, les économies de gamme mesurent la différence de coût entre la production conjointe et la production séparée de quantités égales de services (ou de biens) (Dupraz, Vermersch, 1997). Par exemple, une exploitation en polyculture élevage s'appuie sur les économies de gamme entre les cultures (utilisées pour l'alimentation du bétail) et l'élevage (dont les déjections servent à fertiliser les terres).

Ainsi la production d'un service par l'agriculture peut reposer sur deux principes :

- soit des économies d'échelle permettant des gains de productivité ;
- soit des économies de gamme (lorsque le coût de la production jointe d'un bien agricole et d'un service est plus faible que leur production séparée) avec des gains de productivité plus faibles.

Les dispositifs publics agricoles et ruraux peuvent agir à différents niveaux : soutenir durablement la relation de service (services collectifs) ou assurer un soutien transitoire (services mixtes). Ils peuvent encore aider à l'émergence et l'organisation de l'offre sans pour autant financer le service.

Type de services	Caractéristiques de la demande	Exemples	Caractéristique de l'offre	Concurrence économique	Productivité	Organisation	Rôle des pouvoirs publics
Type 1 – Service privé	Demande des entreprises (services aux entreprises)	Travail à façon	Prestation spécifique	Externe à l'agriculture (entreprises de travaux)	Forte productivité (économie d'échelle)	Marchande	Régulation du marché sans intervention directe
	Demande des consommateurs finaux	Vente directe de produits fermiers (associant production d'un bien et d'un service)	Prolongement de l'activité	Externe à l'agriculture (vente au détail)	Faible productivité (économie de gamme)	Marchande avec une intervention publique faible	Aides à l'investissement, conseil, formation, contrôle des normes de qualité
	Demande des consommateurs finaux. La demande passe par des circuits variés	Une grande partie du tourisme à la ferme	Prolongement de l'activité. L'offre demeure dispersée, peu organisée et de trop faible qualité	Externe à l'agriculture (hôtellerie, restauration)	Faible productivité (économie de gamme)	Semi-marchande avec une intervention publique variable	Organisation du marché, aide à l'investissement, contrôles de normes de qualité, mise en relation offre et demande
Type 2 – Service mixte	Demande portée par des associations ou des réseaux locaux	Préservation de gibier pour les associations de chasse	Prolongement de l'activité	Pas de concurrence	Faible productivité (économie de gamme)	Hybride (partenariat entre acteurs privés et réseaux associatifs)	Définition des normes, aide à la structuration des acteurs
Type 3 – Service collectif	Non-rivalité de la consommation et impossibilité d'exclure les bénéficiaires de l'usage du service. Demande souvent portée par les pouvoirs publics	Épandage des boues, entretien des chemins	Prestation spécifique ou prolongement de l'activité	Pas de concurrence	Productivité forte ou faible (économie d'échelle ou économies de gamme)	Hybride (partenariat public-privé)	Formulation directe de la demande, relais de la demande des citoyens

▲ Tableau 2
– Classement des services-prestations que peut fournir l'agriculture.

Rôle des organisations dans le développement de l'agriculture de service

De façon générale, la relation d'échange économique ne peut fonctionner sans le recours à des organisations extérieures qui sont capables, entre autres, de faire respecter les droits et de régler les litiges.

Différentes organisations peuvent encadrer le déroulement d'un service, pour assurer l'émergence de la relation d'échange. Ces organisations varient selon le type de financements mobilisés, selon le type d'agent prestataire (public ou privé) ou encore selon le type de bien-support du ser-

vice. Elles peuvent être de nature publique ou privée.

Sur le plan économique, certains coûts globaux liés à la relation d'échange peuvent ainsi être pris en charge par l'organisation qui gère le service, en particulier ceux liés à la définition de normes, de règles, de statut, du niveau de la qualité (Williamson, 2000). De ce fait, cela économise des coûts au niveau de l'agent individuel.

Sur le plan social, l'organisation agit sur les représentations des acteurs. Elle permet d'inscrire les acteurs dans un réseau, susceptible d'apporter l'innovation et le changement. L'organisation permet de gérer également certains conflits en

jouant un rôle de médiateur entre les acteurs. Cependant, il ne faut pas négliger les effets pervers de l'organisation qui ont principalement deux origines. Les uns tiennent aux coûts de gestion qui peuvent devenir très importants quand les organisations sont très formelles. Ces coûts élevés doivent être mis en balance avec les gains réels ou escomptés. De même, les coûts de redéploiement des missions d'une organisation ou ceux liés à sa suppression peuvent se révéler particulièrement élevés.

Les autres effets négatifs de l'organisation proviennent des rigidités des choix techniques et sociaux qu'elle induit. Celles-ci sont susceptibles de freiner les initiatives individuelles et l'innovation gênant *in fine* le développement d'un service.

Dans le domaine de l'agriculture de service, le passage de l'attente sociale de services à une demande solvable (partiellement ou en totalité) n'est pas spontané. De même, l'adéquation entre l'offre (son volume, les différents aspects de sa qualité) et la demande ne résulte pas d'un ajustement automatique. Ces évolutions sont facilitées par la présence d'une organisation adéquate. Celle-ci précise les modalités du service-prestation impliquant les agriculteurs. Ces modalités concernent en particulier le statut des offreurs potentiels de service, le coût du service et sa qualité. Souvent, l'organisation repose sur une coopération étroite entre pouvoirs publics et intérêts privés à l'échelle locale. Différents acteurs jouent un rôle dans l'organisation des services fournis par l'agriculture : il s'agit par exemple pour l'agritourisme des organismes de labellisation des gîtes (Gîtes de France, Clévacances) qui permettent la relation entre demande d'hébergement touristique et offre d'hébergement. Ces organismes centralisent l'offre au niveau national, régional ou département, réduisant les coûts de recherche d'un hébergement pour le touriste. Ces organismes permettent également au touriste de s'assurer d'un niveau de qualité minimal pour le gîte. Pour le propriétaire du gîte, l'intérêt de ces organismes repose sur l'accès à une demande élargie en étant référencé dans les catalogues des organismes. De plus, cela permet au propriétaire de limiter le temps passé à nouer un contrat avec le touriste demandeur d'un hébergement.

Pour les services environnementaux, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

ou les groupements d'employeurs interviennent ou peuvent le faire dans la relation entre l'offre potentielle ou réelle des agriculteurs et la demande. Cette dernière est souvent portée par des collectivités locales qui recherchent par exemple un agriculteur susceptible d'assurer l'entretien de chemins communaux.

Résultats empiriques sur les services fournis par l'agriculture

Agriculture de service : de quoi parle-t-on ?

L'agriculture de service englobe différentes catégories d'opérations :

- la diversification des exploitations agricoles vers la vente directe, le tourisme à la ferme, la restauration, le travail à façon (semis, battage). Une catégorie limite de service dans notre champ d'étude est celui de transformation d'un bien agricole ou de bois pour la vente, parce qu'il se distingue peu de la production agricole ou sylvicole classique. Mais nous le retenons dans notre étude car c'est la convention adoptée par le Service central des enquêtes et des études statistiques (SCEES). De plus, on peut considérer qu'un service supplémentaire est réalisé dans le cadre d'un bien transformé au sein de l'exploitation ;
- la production de services environnementaux à travers différentes mesures, notamment les mesures agri-environnementales (MAE).

À noter que cette délimitation de l'agriculture de service ne retient pas la double activité qui relève plus d'une logique de maintien d'un revenu que d'une logique de production de service.

Les services fonctions dans le cadre de la LOADDT²

À notre connaissance, la seule politique qui fait explicitement référence aux services-fonctions en France est celle du Schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux (SSCENR) dans le cadre de la loi d'orientation et d'aménagement durable des territoires (25 juin 1999). Les services étudiés représentent de grandes contributions à la qualité de la vie, fournies par les espaces naturels et ruraux ou par les acteurs situés dans les espaces ruraux. Dans les SSCENR, on mélange les services-fonctions, les services-prestations et les services-externalités.

2. Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire.

Approches statistiques (tableau 3 et encadré 1)

Les chiffres concernant la vente directe de produit agricoles sont difficilement exploitables car de nombreuses exploitations réalisent de façon

Encadré 1

Précautions méthodologiques

Dans les approches statistiques, on peut déceler différentes formes de services rendus par l'agriculture. Dans le recensement de l'agriculture, des questions relatives aux services (partie 10 du questionnaire relative aux activités diverses) sont explicitement posées lors de l'enquête, même si ces questions restent assez larges.

Il ne faut pas tirer de conclusion hâtive des travaux statistiques parce que la définition qu'ils retiennent pour les services n'est pas exactement la même que la nôtre. Notamment, elle tient peu compte des services mixtes et collectifs. De plus, les personnes qui abandonnent le statut d'agriculteur pour produire des services ne sont plus comptabilisées (Laurent et Rémy, 2000). Ainsi, il semble que les données statistiques sous-estiment l'importance des services, notamment dans le domaine de l'environnement et aussi lorsque la stratégie de diversification est collective au sein d'une (ou plusieurs) famille(s).

occasionnelle de la vente directe. En dehors des activités de vente directe de produits agricoles, l'évolution des services est stable. La part des exploitations professionnelles pratiquant des activités de service est nettement plus importante que la part du total des exploitations en pratiquant. La part des exploitations professionnelles pratiquant une activité de service augmente dans des proportions plus fortes que celle du total des exploitations.

En 2000, l'activité touristique reste faible. Les exploitations qui pratiquent l'hébergement ont diminué en valeur absolue, elles ont augmenté en part relative, passant de 1,4 % à 1,9 % du total des exploitations. Les activités de restauration enregistrent une tendance identique. Le travail à façon (prestations tels que battage, semis...) permettant de rentabiliser le matériel de l'exploitation, a sensiblement augmenté (1,3 % en 1988 et 2,1 % en 2000).

L'agriculture de service se distingue également par un niveau de formation des exploitants agricoles pratiquant une activité de service plus élevé que la moyenne des exploitations (Capt et Dussol, 2004).

Les services environnementaux au sein des mesures agri-environnementales (2000-2006)

Durant la période de programmation 2000-2006 de la politique européenne de développement

▼ Tableau 3 – Activités de service et agriculture : évolution entre 1988 et 2000 (source : SCEES, recensement général agricole, 1988 et 2000 – Commissariat général du Plan – Les politiques de développement rural, 2003)

Type d'activité	1988			2000		
	N	Part du total des exploitations	Part du total des exploitations professionnelles	N	Part du total des exploitations	Part du total des exploitations professionnelles
Vente directe de produits agricoles	275 469	24,7 %	45,3 %	101 988	15,4 %	26,2 %
Transformation pour la vente de produit à la ferme	-	-	-	61 384	9,2 %	15,7 %
Travaux agricoles à façon	14 555	1,3 %	2,4 %	13 976	2,1 %	3,6 %
Transformation pour la vente de bois de l'exploitation	-	-	-	6 177	0,9 %	1,6 %
Hébergement	15 080	1,4 %	2,5 %	12 795	1,9 %	3,3 %
Restauration	3 077	0,3 %	0,5 %	2 973	0,4 %	0,8 %

rural, il était prévu en 2000 des soutiens au niveau des exploitations agricoles, *via* les CTE. Les CTE reposaient sur un soutien public individuel à l'agriculteur qui souhaitait développer un ou plusieurs services prestations. Les synergies entre les différents ateliers de l'exploitation agricole étaient recherchées *via* la réalisation d'un projet d'exploitation conditionnant la signature d'un CTE.

Berriet-Sollicet *et al.* (2003) indiquent que le poids du CTE reste limité par rapport aux aides affectées au premier pilier de la PAC, que ce soit en nombre d'agriculteurs concernés (7,6 % en 2002), de superficie contractualisée (6,2 % de la SAU³ nationale en 2002) ou de masse financière (161 millions d'euros en 2001, 320 millions d'euros en 2002, soit environ 1 % de l'ensemble des crédits nationaux et européens attribués en France).

Nous avons extrait du bilan partiel des mesures agri-environnementales pour 2003 celles qui relèvent d'une logique de service environnemental (tableau 4). Notamment la conversion à l'agriculture biologique ne relève pas directement d'un service environnemental, car les pouvoirs publics soutiennent le passage à un produit agricole biologique et non la production directe d'un service environnemental.

Les mesures consacrées à la gestion extensive des prairies (notamment la PHAE⁴, et une partie des CTE) touchent plus de 75 600 exploitations et 3,6 millions d'ha. Elle relève principalement

du soutien à un service-externalité, même si des évolutions vers un service-prestation peuvent être observées (Aznar et Perrier-Cornet, 2003).

La PHAE/PMSEE relève d'une *logique d'offre* dans la mesure où la délivrance de la prime répond à des critères agricoles de localisation des prairies et de faible chargement et non pas à des critères de demande tels que la localisation des problèmes environnementaux. Les surfaces primées au titre de la PHAE sont principalement situées dans les grands massifs montagneux : 50 % des bénéficiaires sont situés dans le Massif Central.

En 2004, avec 448 millions d'euros dont 228 de FEOGA⁵, l'ICHN représente 1/3 du deuxième pilier de la PAC. Elle représente une version intermédiaire entre service-prestation et service-externalité. En 2004, le soutien à la PHAE s'élève à 212 millions d'euros dont 157 millions d'euros de FEOGA. De même, la PHAE supporte souvent des services-externalités. La somme des montants consacrés à l'ICHN et à la PHAE représentent la moitié du second pilier de la PAC en France.

À côté de ces mesures de masse, il existe de nombreux services-prestations au sein des MAE qui sont dispersés et concernent un nombre restreint d'exploitations. Ainsi, les mesures de gestion d'éléments ponctuels de paysage ont été souscrites par un effectif limité d'exploitations (moins de 5 % de l'effectif total).

3. Surface agricole utile.

4. Prime herbagère agro-environnementale.

5. Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Prestation	Nombre d'exploitations concernées	Montant en millions d'euros	Indicateurs de réalisation
Enherbement volontaire	5 972	2,6	30 706 ha
Reconversion vers des systèmes herbagers	4 756	9,5	53 687 ha
Gestion extensive des prairies	75 631	282	3 600 000 ha
Ouverture des milieux en dynamique de déprise	15 997	53,1	1 000 000 ha
Gestion des milieux d'intérêt biologique	8 534	15,6	252 213 ha
Gestion d'éléments linéaires du paysage (haies, fossés, berges, cours d'eau, murets, terrasses)	24 615	26,8	82 870 km linéaires
Gestion d'éléments ponctuels du paysage	5 202	1,7	109 575 éléments ponctuels, 155 ha de points d'eau

◀ Tableau 4 – Quelques types de prestations encouragées par les mesures agri-environnementales, en 2003 (source : extrait de ONIC-ONIOL, CNASEA, ministère de l'Agriculture).

Résultats locaux concernant la place des agriculteurs dans les services environnementaux

Nous nous appuyons sur un inventaire exhaustif des services environnementaux mené sur trois cantons du Massif Central (Aznar, 2002), à partir du croisement entre des sources écrites (comptabilité publique locale, dossiers de subvention publique) et orale (entretiens auprès des acteurs concernés). Nos résultats nous conduisent à insister sur le rôle prépondérant des collectivités locales comme commanditaires ou prestataires de services environnementaux : un tiers des services environnementaux est le fait des collectivités locales dans la zone d'étude. On observe une multiplication par sept des dépenses en faveur des services environnementaux de la part des collectivités locales entre 1990 et 2000. Les agriculteurs produisent 20 % des services-prestations liés à l'environnement. Ces agriculteurs interviennent uniquement sur leur espace de production. Sur les trois cantons étudiés, nous n'avons trouvé qu'un agriculteur assurant l'entretien de chemins pour le compte d'une commune. Si on intègre la prime à l'herbe dans les services environnementaux étudiés, les agriculteurs produisent les deux tiers des services environnementaux, relevant des services-prestation et de catégories intermédiaires entre le service-externalité et le service-prestations.

Enfin soulignons la présence non négligeable du tiers secteur (associations de loisirs verts, de protection de la nature, du cadre de vie, d'insertion) dans la production des services d'entretien du paysage.

Quelles pistes pour le RDR 2007-2013 ?

Le projet de règlement de développement rural (RDR) comporte quatre axes :

- axe 1, intitulé « amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers »,
- axe 2, intitulé « aménagement de l'espace »,
- axe 3, intitulé « qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale »,
- axe 4, intitulé « LEADER » (programme d'initiative communautaire concernant le développement rural).

Dans le règlement de développement rural (RDR) 2007-2013, les 4 axes conduisent à l'émergence de relations de services spécifiques. Dans certains

cas, il s'agit de services marchands (privés), dans d'autres de services mixtes ou collectifs.

Les actions de formation professionnelle et d'information sont transversales aux axes du RDR 2007-2013. La production de service requiert souvent des compétences nouvelles. Elle s'appuie sur certaines formes d'innovation, principalement d'ordre organisationnel (il faut revoir l'organisation du travail pour pouvoir délivrer le service). C'est le cas des agriculteurs qui se lancent dans l'accueil à la ferme ou de ceux qui développent une activité de service par le biais des technologies de l'information et de la communication.

L'axe 2 favorise directement le développement des services environnementaux, grâce à des actions consistant à soutenir l'activité agricole dans des zones fragiles, à lutter contre l'embroussaillage, à promouvoir les herbages extensifs. Il vise également la protection des sols, la protection de l'eau, la biodiversité, la lutte contre le changement climatique. Les mesures agri-environnementales suscitées par l'axe 2 du RDR 2007-2013 sont un premier type d'instrument envisagé dans le RDR 2007-2013. Les indemnités compensatoires de contraintes environnementales (paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive cadre sur l'eau) représentent un instrument nouveau. Signalons également une nouvelle méthode de mise en œuvre : l'appel d'offres ou appel à projet.

Les dispositifs de l'axe 3 sont susceptibles d'assurer principalement l'essor de services marchands. Différentes catégories d'acteurs (communes, associations, agriculteurs) peuvent s'inscrire dans les mesures de l'axe 3. La mesure de soutien aux activités de diversification des exploitations agricoles représente une mesure directement en lien avec l'agriculture de service. Les services concernés peuvent relever de l'environnement (mission de service public) ou de services aux particuliers (vente directe, tourisme...). La mesure d'encouragement des activités touristiques vise à structurer l'offre touristique locale et la rendre lisible de l'extérieur. Il s'agit d'une mesure essentielle parce qu'elle permet de créer une véritable organisation locale pour les services touristiques de base (hébergement, restauration...) que peuvent assurer les agriculteurs et les non-agriculteurs. Les mesures associées à l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural relèvent plus des communes que de l'agriculture de service.

En particulier, la mesure sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine rural peut permettre de développer différents services patrimoniaux, c'est-à-dire basés sur le patrimoine culturel ou naturel. Greffe (1990 et 2003) insiste sur le potentiel de développement des services à partir du patrimoine.

L'axe 4 (axe LEADER) insiste sur l'ancrage local des activités et sur l'organisation des acteurs, ce qui peut avoir un effet positif sur le développement de l'agriculture de service. Les précédentes programmations du dispositif LEADER se rapprochaient dans l'esprit de l'agriculture de service, mais elles n'ont paradoxalement que peu concerner les agriculteurs. L'axe 4 du RDR 2007-2013 peut favoriser l'organisation des activités de service et la rencontre entre offre et demande, en intégrant l'agriculture de service.

Conclusion

Nous avons présenté un classement des types de services et une analyse succincte des politiques qui soutiennent le développement de l'agriculture de service. Nous avons défini les notions de service-fonction, de service-externalité et de service-prestation. Ensuite, nous avons mis l'accent sur les services privés, publics ou mixtes. Enfin, nous avons présenté des éléments empiriques concernant l'agriculture de service et ses liens avec le RDR 2007-2013.

Au vu des ces résultats, les services fournis par l'agriculture semblent pouvoir se développer, dans le cadre des politiques agricoles et rurales, comme

le soulignent Hervieu *et al.* (2001). Ce développement peut concerner le domaine marchand (vente directe, tourisme, accueil à la ferme, transformation, travail à façon) ou le domaine non marchand (principalement à travers des services environnementaux). La politique agricole commune semble se tourner vers l'agriculture de service qui pourrait devenir à terme l'une des principales justifications des aides publiques à l'agriculture.

Comme le souligne Muller (1987, 1991), le développement de l'agriculture de service renvoie également aux types de formations et de référents que peuvent trouver les agriculteurs intéressés par les services. Plus qu'un statut juridique, il faut une véritable identité professionnelle qui caractérise le métier. Le succès passe par une certaine spécialisation. Il ne s'agit pas de pluriactivité, mais bien d'un nouveau référentiel de métier qui est en train de se créer.

Nous présentons deux préconisations, l'une susceptible d'aider au développement de l'agriculture de service, et l'autre à son analyse. Il serait utile d'inscrire l'agriculture de service dans un cadre territorialisé. L'action territoriale peut avoir pour effet de rapprocher les services qui améliorent l'attractivité du territoire (entretien du paysage) de ceux qui valorisent cette attractivité et en tirent une valeur ajoutée (tourisme, vente directe), étant entendu que les prestataires sont souvent différents. Afin de mieux cerner les catégories d'acteurs concernés et les zones dans lesquelles l'agriculture de service peut émerger, il serait intéressant de développer un système d'information spécifique ou de mieux mobiliser l'information existante. □

Résumé

L'objectif de cet article consiste à étudier les services fournis par l'agriculture, avec un cadre d'analyse issu de l'économie des services. Sur le plan empirique, nous mettons l'accent sur les modalités de production des services fournis par l'agriculture et plus particulièrement sur les services environnementaux. Nous établissons un lien avec les politiques agricoles et rurales contemporaines.

Abstract

The objective of the paper consists in reading services provided by agriculture, with a framework of service economics. On the empirical plan, we analyze ways of producing service provided by agriculture and more precisely environmental services. We establish a link with contemporary agricultural and rural policies.

Bibliographie

- AZNAR, O., 2002, *Services environnementaux et espaces ruraux - Une approche par l'économie des services*, thèse de doctorat d'économie, université de Bourgogne, Faculté de sciences économiques et de gestion, Cemagref-Inra, Dijon, 266 p.
- AZNAR, O., PERRIER-CORNET, P., 2003, Les services environnementaux dans les espaces ruraux : une approche par l'économie des services, *Économie rurale*, n° 273-274, janvier-avril, p. 142-157.
- BERRIET-SOLLIEC, M., DÉPRÉS, C., VOLLET, D., 2003, La multifonctionnalité de l'agriculture entre efficacité et équité. Le cas des contrats territoriaux d'exploitation en Auvergne, *Économie Rurale*, vol. 273-274, p. 195-211.
- BAUMOL, W.-J., OATES, W.-E., 1988, *The theory of environmental policy*, Cambridge University Press, New York, 299 p.
- BAZIN, G. (dir.), 1999, *L'évaluation de la politique de la montagne*, Conseil national de l'évaluation. Commissariat général du plan. 2 tomes, La documentation française, Paris, 407-815 p.
- BRAU-NOGUÉ, C., DOBREMEZ, L., COZIC, P., THIÉBAUD, F., ERNOULT, C., 2001, Impact de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs sur les exploitations et leurs pratiques fourragères, *Fourrages*, n° 165, p. 23-43.
- BUCHANAN, J.-M., STUBBLEBINE, W., 1962, Externality, *Economica*, vol. 29, n° 116, p. 371-384.
- CAPT, D., DUSSOL, A.-M., 2004, Exploitations diversifiées : un contenu en emploi plus élevé, *Agreste Cahiers*, n° 2, mars, p. 11-18.
- COSTANZA, R., D'ARGEN, R., DE GROOT, R., FARBER, S., GRASSO, M., HANNON, B., LIMBURG, K., NAEEM, S., O'NEILL, R.-V., PARUELO, J., RASKIN, R.-G., SUTTON, P., VAN DEN BELT, M., 1997, The value of the world's ecosystem services and natural capital, *Nature*, vol. 387, p. 253-260.
- DUPRAZ, P., VERMERSCH, D., 1997, La spécialisation et la concentration des exploitations agricoles peuvent-elles être remises en cause ?, *INRA sciences sociales*, n° 2, avril 1997, p. 1-4.
- FOLEY, J.-A., DEFRIES, R., ASNER, G.-P., BARFORD, C., BONAN, G., CARPENTER, S.-R., CHAPIN, F.-S., COE, M.-T., DAILY, G.-C., GIBBS, H.-K., HELKOWSKI, J.-H., HOLLOWAY, T., HOWARD, E.-A., KUCHARIK, C.-J., MONFREDA, C., PATZ, J.-A., PRENTICE, I.-C., RAMANKUTTY, N., SNYDER, P.-K., 2005, Global Consequences of Land Use, *Science*, vol. 309, n° 5734, 22 July 2005, p. 570 - 574.
- GADREY, J., 1994, La modernisation des services professionnels, rationalisation industrielle ou rationalisation professionnelle ?, *Revue française de sociologie*, n° XXXV, p. 163-195.
- GADREY, J., 2000, The characterisation of goods and services : an alternative approach, *Review of income and wealth*, vol. 46, n° 3, september, p. 369-387.
- GADREY, J., 2003, *Socio-économie des services*, Repères, la Découverte, Paris, 128 p.
- GREFFE, X., 2003, *La valorisation économique du patrimoine*, La Documentation Française, 384 p.
- HERVIEU, B., 2002, La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole, *Cahiers d'études et de recherches francophones/ Agricultures*, vol. 6, n° 11, novembre-décembre, p. 415-419.
- KAUL, I., 2001, Public goods : taking the concept to the twenty-first century, in DRACHE, D. (dir.), *The Market of the Public Domain*, Routledge, London and New York, p. 255-273.

LAURENT, C., RÉMY, J., 2000, L'exploitation agricole en perspective, *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 41, octobre, p. 5-23.

LAVILLE, J.-L., 2000, Le tiers secteur : un objet d'étude pour la sociologie économique, *Sociologie du travail*, vol. 42, n° 4, octobre-décembre, p. 531-550.

MOLLARD, A., 2003, Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques, *Cahiers d'économie et de sociologie rurales*, n° 66, p. 27-54.

MULLER, P., 1987, Un métier né de la crise : exploitant rural, *Sociologie du travail*, n° 4, p. 459-475.

MULLER, P., 1991, Vers une agriculture de services ?, *Économie rurale*, n° 202-203, mars-juin, p. 67-70.

PNUE, collectif, 2005, *Rapport de synthèse de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, ONU, 59 p.

VÉRON, F., DOBREMEZ, L., 2002, Enseignements tirés du suivi d'opérations agri-environnementales en montagne et en régions de déprise agricole : effets sur l'environnement et les exploitations agricoles, *Ingénieries-EAT*, n° 32, p. 41-50.

WILLIAMSON, O.- E., 2000, The New Institutional Economics : Taking Stock, Looking Ahead, *Journal of economic literature*, vol. 38, n° 3, p. 595-613.